



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### prophylaxie

Question écrite n° 4867

#### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réapparition de maladies disparues dans notre pays, comme la rougeole, la tuberculose et la coqueluche. Aussi, il lui demande quelles en sont les raisons et les dispositions qui peuvent être prises pour éviter toute aggravation dans ce domaine.

#### Texte de la réponse

La tuberculose, la coqueluche et la rougeole, maladies infectieuses à transmission aérienne, diffèrent tant par la nature des agents infectieux en cause, que par l'épidémiologie (incidence, mode de transmission, populations touchées, etc.). La stratégie vaccinale pour s'en prémunir ainsi que les mesures mises en oeuvre autour d'un cas pour en limiter l'extension sont spécifiques à chacune. La tuberculose, qui décroît depuis des décennies, n'a cependant jamais disparu de notre pays. Les données récentes de surveillance témoignent de cette baisse nationale continue même si, ponctuellement d'une année sur l'autre, on peut observer davantage de cas dans certains départements. Comme la tuberculose peut se réactiver chez certaines personnes et que des cas sont souvent importés, la lutte contre la maladie se poursuit ; elle s'appuie notamment sur les centres de lutte anti-tuberculeuse qui, sous la responsabilité des agences régionales de santé, garantissent l'accès aux soins pour tous, limitant ainsi la transmission du bacille dans la population et le développement de ses formes résistantes aux traitements. La recommandation forte de vaccination des enfants les plus exposés à la tuberculose, ou dans certaines régions où la prévalence est élevée, a pour effet principal de les protéger des formes précoces et graves, méningites tuberculeuses et miliaires en particulier. La coqueluche est une maladie peu immunisante et la protection conférée par la vaccination est de durée limitée. Les données issues des systèmes de surveillance indiquent, pour les deux premiers trimestres 2012 une augmentation du nombre de cas par rapport à la même période de 2011. Cette augmentation semble s'inscrire, comme au niveau international, dans l'évolution cyclique et classique de la coqueluche, le dernier pic datant de 2009. Dans les pays comme la France, où la couverture vaccinale à 24 mois est élevée (97 %), la coqueluche affecte très peu l'enfant mais touche les nourrissons trop petits pour être vaccinés et l'adolescent ou l'adulte qui le contamine. Ces différents éléments sont pris en compte dans la stratégie de vaccination visant à protéger indirectement le très jeune nourrisson des formes graves de coqueluche (contaminés dans 50 % des cas par l'un des parents), en mettant à jour la vaccination de son entourage. Afin de renforcer cette stratégie dite de « cocooning », un rappel a été rajouté au calendrier vaccinal à tout adulte n'ayant pas reçu de rappel de vaccin coqueluche depuis plus de 10 ans. La rougeole, seule parmi ces trois maladies à être théoriquement éradicable, souffre en France d'un niveau insuffisant et hétérogène de la couverture vaccinale chez les adolescents et jeunes adultes, expliquant pour partie l'épidémie constatée depuis 2008. En effet, une partie des personnes nées depuis l'introduction du vaccin en France (1980) ne s'est pas fait correctement vacciner. Se sont ainsi constitués des groupes de personnes n'ayant pas fait la maladie dans l'enfance et non protégés par la vaccination. Les actions de sensibilisation et de communication auprès des professionnels de santé et de la population concernée sont renforcées depuis 2010 afin d'obtenir un rattrapage de la couverture vaccinale, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4867

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5056

**Réponse publiée au JO le :** [1er janvier 2013](#), page 69